

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 24 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO,

Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

M. ZILIO	Mme PAGES	Mme CALERO
M. VIGLI	Mme JOUVE-LAVOLE	M. DUMAS
M. MARECHAL	M. BERNE	M.PADUANO
Mme ARNAUD	Mme ROUBY	
M. BLANC	Mme AMALLOU	
Mme GUTIEREZ	M. MARROSU	
M. AUZAS	M. LORANDIN	
Mme BOUCLET	M. RAOUX	
M. SAEZ	M. MORAND	
Mme AUTRAN-BLANC	Mme BOMPARD	
M. BERBIGUIER	M. MALAPERT	
M. GABRIEL	Mme FOURNIER	

Représenté(es) :

Mme DESFONDS-FARJON	par M. ZILIO
M. RACAMIER	par M. VIGLI
Mme DAVID-GITTON	par Mme BOUCLET
Mme BLACHIER-BAIARDI	par Mme ARNAUD
M. MICHEL	par Mme BOMPARD

Absent(es) :

Mme BOUCHE

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer M. LORANDIN, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 2 – CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE M. PADUANO

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- de l'installation, en qualité de Conseiller Municipal, de M. Julien PADUANO, suivant sur la liste « Rassembler Bollène » lors des dernières élections municipales.

Prend acte.

QUESTION N° 3 – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022 - PROCES-VERBAL - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 mai 2022.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 4 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN CENTRE ANCIEN EN PHASE « IMPULSION - REALISATION » SUR LE SITE DE L'ILOT RUE ANATOLE FRANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention d'intervention foncière en phase « impulsion / réalisation » sur le site de l'îlot rue Anatole France à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur, telle qu'annexée aux présentes,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 5 – ACQUISITION PROPRIETE DES ETS A. VALUY - EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE SECTION BM N° 194 - CHEMIN DES CHARRETIERS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, au prix de 10 euros le m², l'emprise de la parcelle cadastrée section BM n° 194 située chemin des Charretiers, d'une superficie de 1 m², impactée par l'emplacement réservé n° 41 du P.L.U. portant sur l'élargissement de cette voie, appartenant aux Ets A. VALUY, soit pour un montant de 10 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – ACQUISITION PROPRIETE GROUPE ERIC MEY - PARCELLE SECTION BM N° 321 - CHEMIN DES CHARRETIERS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, au prix de 10 euros le m², la parcelle cadastrée section BM n° 321 située chemin des Charretiers, d'une superficie d'environ de 180 m², impactée par l'emplacement réservé n° 41 du P.L.U. portant sur l'élargissement de cette voie, appartenant au Groupe Eric MEY.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 7 – CLASSEMENT DE BIEN PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de procéder au classement précité,
- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 8 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-LEZ-PROVENCE (C.C.R.L.P) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) en vue de la mise à disposition de locaux communaux, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 9 – MODIFICATION TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS - CREATIONS / TRANSFORMATION / SUPPRESSIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 10 – SUBVENTION EVENEMENTIELLE 2022 - ECOLES ELEMENTAIRES CURIE ET GIONO

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € par O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'Ecole) pour les Ecoles Elémentaires Curie et Giono.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – SUBVENTIONS AUX OFFICES CENTRAUX DE LA COOPERATION A L'ECOLE (O.C.C.E.) DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA COMMUNE - EXERCICE 2022 - ABROGATION - MODIFICATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'abroger la délibération municipale n° DEL_2022_100 du 2 mai 2022 susmentionnée,
- de voter les subventions annuelles de fonctionnement aux O.C.C.E. (Offices Centraux de la Coopération à l'Ecole) des écoles élémentaires et maternelles, pour l'exercice 2022, ainsi qu'il suit :
- attribution d'un forfait de 10 € par élève et par an,
- ajustement à chaque début d'année budgétaire du montant alloué en fonction du nombre réel d'élèves par école à la rentrée de l'année scolaire en cours,
Soit un montant total pour l'année 2022 de : 1 387 élèves x 10 € = 13 870 € conformément au tableau joint.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – PROTOCOLE 2022 " PARTICIPATION CITOYENNE " - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le protocole « participation citoyenne » à appliquer sur le territoire de la commune de Bollène,
- d'autoriser le Maire à signer le protocole à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE ECOLE DE SAINT FERREOL VILLE DE BOLLENE / ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN - ABROGATION - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération n° DEL_2021_194 du 13 décembre 2021 susmentionnée,
- d'adopter la convention à passer avec l'association « L'Outil en Main » relative à la mise à disposition de l'ancienne école de Saint Ferréol,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – FESTIVAL "LES POLYMUSICALES" 2022 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les conventions de partenariat à passer entre la ville de Bollène et les entreprises qui désirent contribuer à l'organisation du festival d'été « Les Polymusicales » 2022, aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – DENOMINATION - MUR DE CIBLE DU GYMNASSE CURIE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de procéder à la dénomination précitée.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – ORCHESTRE A L'ECOLE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION APPROUVEE LE 13 MAI 2019 ENTRE LE COLLEGE HENRI BOUDON ET LA VILLE DE BOLLENE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention approuvée le 13 mai 2019 et relative à l'« Orchestre A l'Ecole » du collège Henri Boudon, portant sur les nouvelles modalités d'inscription des élèves dudit Orchestre au Conservatoire Municipal de Musique « André ARMAND » à passer avec le collège Henri Boudon,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

QUESTION N° 17 – ORCHESTRE A L'ECOLE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COLLEGE HENRI BOUDON

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention à passer avec le Collège Henri BOUDON dans le cadre de son action « Orchestre A l'Ecole» en vue de l'appui pédagogique du Conservatoire Municipal de Musique « André ARMAND », aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – CONVENTION DE PARTENARIAT - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATERIEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de partenariat à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) et jointe en annexe.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 19 – STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec la Fondation 30 Millions d'Amis en vue de la stérilisation et de l'identification des chats errants sur la ville de Bollène aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 20 – CAPTURE ET RELACHE DES CHATS ERRANTS - CONVENTION ASSOCIATION LES CHATS DES RUES DE SAINT-PAUL / VILLE DE BOLLENE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec l'association « Les Chats des Rues de Saint-Paul » en vue de la capture et l'acheminement des chats errants aux cabinets vétérinaires de la ville de Bollène pour leur stérilisation et leur relâche, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 21 – STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS - CONVENTIONS VILLE DE BOLLENE / CABINET VETERINAIRE AERIA ET CLINIQUE VETERINAIRE DE L'ECLUSE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les conventions à passer d'une part avec le cabinet vétérinaire AERIA et d'autre part avec la clinique vétérinaire de l'Ecluse en vue de la stérilisation et de l'identification des chats errants sur la ville de Bollène aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 22 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2020-2022 VILLE DE BOLLENE /
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 à passer avec le Département de Vaucluse,
- d'autoriser le Maire à signer ledit Contrat et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés
